

**MAIRIE du ROURET**

06650

Téléphone 04 93 77 20 02

Télécopie 04 93 77 31 63

**INFORMATION AUX RIVERAINS  
DE CLAMARQUIER  
SUITE A LA PETITION EN LIGNE**[www.lerouret.fr](http://www.lerouret.fr)

*Affaire suivie par : Mme Sylvie IOTTI, Responsable du service Aménagement-Foncier - 04 93 77 72 72*

**Objet : Demande d'information dans le cadre de l'élaboration du PLU**

*Madame, Monsieur,*

En information, pour satisfaire à votre légitime désir de connaissance concernant l'avenir de votre quartier d'habitation, par anticipation, il vous est précisé que celui-ci est classé en zone NH (naturelle habitée) où sera autorisée uniquement l'extension mesurée des villas existantes.

Par ailleurs, pour vous éclairer utilement sur la possible évolution des terrains communaux placés en zone Ubb et actuellement occupés par les trois courts de tennis publics.

L'idée de la Commune, dans un horizon à très long terme, serait de déplacer ce stade tennistique dans un secteur proche du collège et des écoles.

Cela aurait pour avantages :

- De permettre aux collégiens, aux écoliers et aux amateurs de tennis de profiter plus facilement de ces nouvelles aires sportives,
- De délester également votre quartier d'un va et vient automobile produit par les usagers des tennis,
- De libérer l'espace pour la mise en vente de terrains utiles à la construction de 3 villas individuelles ou jumelées, à l'identique des maisons environnantes,
- De financer, par cette vente, la nouvelle zone récréative et sportive prévue entre le collège et le cœur de village,
- De réduire l'impact imperméabilisé du secteur en rendant obligatoire la création d'espaces verts autour des futurs bâtis en lieu et place des courts de tennis actuels.

Il va de soi que cette mutation ne pourra se faire que si elle reçoit, d'une part, l'aval des services de l'Etat et, d'autre part, dans le cadre d'une opération concertée à savoir construction des nouveaux tennis avant tout démantèlement du stade existant.

Par ailleurs, soucieux tout comme vous de conserver le boisement du secteur, je vous signale, également, que cette démarche de valorisation des terrains communaux ne modifie et n'impacte en rien les propriétés voisines actuellement classées en EBC (Espaces boisés classés).

En finalité, le PLU devrait être arrêté à l'automne en Conseil Municipal, pour être ensuite adressé aux services de l'Etat et aux autres Personnes Publiques Associées (PPA) qui disposeront de 3 mois pour émettre leur avis.

Après toutes ces démarches d'étude et de concertation, la mise à l'enquête publique à la population est prévue en fin d'année.

Toutefois et, si vous en avez la possibilité, je vous indique que le document, présenté en réunion publique le 06 juillet dernier, reste en permanence consultable en mairie.

Une large communication concernant cette concertation sera mise en œuvre (arrêté municipal dans la presse légale et locale, affiches A2 jaune fluo dans les quartiers, courrier électronique, site internet de la Commune ...).

Restant à votre écoute, recevez, *Madame, Monsieur*, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Le Maire, Conseiller Départemental 06,**



*Lombardo*

**Gérald LOMBARDO.**